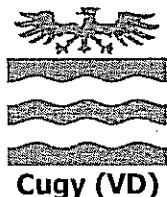


Conseil communal



Commission des finances

Législature 2011-2016

Rapport de la Commission des finances concernant le Préavis no 07/2012

Demande d'octroi d'un crédit de CHF 107'000.- pour financer l'achat et la mise en place d'un silo à sel

Composition Commission des finances	
Jacques Demont	Membre
Bertrand Fahrni	Président - rapporteur
Armand Jost	Membre
Markus Roth	Membre
Christian Sollberger	Membre

Dates des réunions	
13.02.12	20.02.12
X	X
X	X
	X
X	X
X	X

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La présentation de ce préavis s'est faite par M. le Syndic R. Bron, en l'absence du Municipal chargé de porter ce préavis, M. Ch. Durussel, dûment excusé.

La Commission des finances (Cofin) a limité la portée de ses réflexions sur les aspects liés aux enjeux strictement financiers de ce préavis. Elle n'a pas porté de jugement sur l'aspect d'opportunité, cet élément faisant l'objet d'une analyse par la commission ad hoc.

2. Analyse de la Commission

La Commune souhaite financer l'entier de cet investissement de CHF 107'000.- par ses liquidités, soit sans passer par l'emprunt. Ainsi, le plafond d'endettement n'est pas impacté et le projet ne génère pas de coût d'intérêts pérennes.

Le coût d'entretien est très faible, CHF 800.- par année, en regard du budget global de la Commune.

L'amortissement de cet actif se fera en une seule fois sur les compte 2012, ce qui en regard des résultats passés, ne devrait pas impacter de manière importante le résultat 2012 de la Commune.

Trois offres ont été demandées pour un silo de 50m³ avec accessoires. La Municipalité a privilégié les entreprises suisses offrant des silos de fabrication en bois.

Les résultats sont les suivants (prix TTC) :

1. Blumer & Lehmann CHF 71'800.-
2. Haudenschild CHF 73'770.-
3. Georges Marchand CHF 73'770.-

La Municipalité a choisi le silo du fabricant Blumer & Lehmann, d'une part pour le prix et aussi pour sa forme et sa construction.

3. Position de la Commission

Les liquidités de la Commune (CHF 6'468'422.- au 31.12.2010, nous n'avons pas encore les chiffres au 31.12.2011) sont amplement suffisantes pour supporter cette charge sans mettre en péril sa trésorerie. Ce financement interne permet d'éviter l'emprunt et donc une charge d'intérêts à long terme. La charge de fonctionnement pérenne est mineure et donc totalement supportable par la Commune dans le cadre de son budget d'exploitation.

4. Proposition de la Commission

La Commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 07-2012.

Cugy, le 5 mars 2012

Jacques Demont Bertrand Fahrni Armand Jost Markus Roth Christian Sollberger